

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

23/03/2017

Dossier complet le :

30/03/2017.

N° d'enregistrement :

2017-005029.

1. Intitulé du projet

TRAVAUX D'URGENCE SUITE AUX INTEMPERIES DE SEPTEMBRE 2014
Confortement des berges du Clédou en traversée de Etienne Estréchoux

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

COMMUNE DE SAINT ETIENNE ESTRECHOUX

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur Henri MICHEL (Mairie de St Etienne Estréchoux)

RCS / SIRET

213 402 522 00014

Forme juridique

Collectivité territoriale, commune

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
10. Canalisation et régularisation des cours d'eau	<p>Consolidation ou protection des berges, par des techniques autres que végétales vivantes sur une longueur de cours d'eau supérieure ou égale à 200 mètres.</p> <p>> Les aménagements faisant l'objet du présent formulaire concernent 3 sites différents dont le linéaire cumulé de berges impactées est de 253 mètres.</p>

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Lors des épisodes de crue de 2014 (déclarés en catastrophe naturelle), le cours d'eau le Clédou a subi d'importants dégâts matériels tels que des arrachements de murs, des incisions de lit, ou encore des glissements de berge. Ces désordres hydrauliques se sont étendus sur une grande partie du linéaire du cours d'eau de la Commune de St Etienne Estréchoux. L'état des berges et les processus d'érosion amorcés par les crues constituent un danger grave pour certaines zones à enjeux (habitations, infrastructures) et pour les ouvrages de protection attenants. Cette situation justifie donc le caractère d'urgence des travaux de mise en sécurité du Clédou.

Le projet concerne la mise en œuvre d'aménagements de confortement des berges du Clédou sur la Commune de St Etienne Estréchoux définis suite aux désordres hydrauliques survenus en 2014 au droit d'enjeux habités (remplacement de murs et d'enrochements emportés par les crues par des enrochements bétonnés, et confortement de talus par application de géogridde).

Le projet concerne 3 secteurs pour un linéaire cumulé de berges impactées de 253 mètres.

Les aménagements projetés sont présentés plus en détail dans le document joint à ce formulaire.

> Descriptif des aménagements

4.2 Objectifs du projet

Le projet vise à mettre en sécurité les berges du Clédou sur la Commune de St Etienne Estréchoux au droit d'enjeux forts (habitations, infrastructures).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La description du projet dans sa phase travaux est faite dans le document placé en Annexe.

> Principe de mise en œuvre des ouvrages et moyens d'accès aux zones de travaux

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Suite à la réalisation des ouvrages projetés, des visites d'inspection seront réalisées par les services techniques de la Mairie de Saint Etienne Estréchoux.

La surveillance portera sur la stabilité des ouvrages, l'affouillement en pied des ouvrages, le contrôle de la végétation, et l'érosion des berges en amont, en aval, et en rive opposée des ouvrages réalisés.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Procédure en cours de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) valant Autorisation IOTA (Loi sur l'Eau)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- Nombre total de sites - Nombre d'aménagements projetés - Linéaire total de berges concernées - Type de parcelle concernée	- 3 sites - 5 aménagements distincts - 253 mètres cumulés de berges - Parcelles publiques et privées

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Commune :
Saint Etienne Estréchoux

Code postal : 34260

Localisation :
Berges du cours d'eau le Clédou

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 3 ° 3 9 ' 3 6 " 79 Lat. 0 3 ° 0 6 ' 1 8 " 80

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 4 3 ° 4 0 ' 0 1 " 56 Lat. 0 3 ° 0 6 ' 2 5 " 60

Point d'arrivée :

Long. 4 3 ° 3 9 ' 4 8 " 47 Lat. 0 3 ° 0 6 ' 6 2 " 90

Communes traversées :

Saint Etienne Estréchoux

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est située dans le Parc Naturel Régional du Haut Languedoc
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il n'y a pas de site Natura 2000 sur la zone de projet. Le site Natura 2000 "SIC Crêtes du Mont Marcou et des Monts de Mare" (FR9101419) est situé à un peu moins de 3 km au Nord-Ouest de Saint Etienne Estréchoux. La localisation de cet espace est faite dans le document joint à ce formulaire > Plan de localisation espace Natura 2000
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne prévoit pas l'extraction de matériaux : il s'inscrit en tant que reconstitution des berges du Clédou au droit d'enjeux forts.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La réalisation des travaux en période d'étiage, la création d'une aire de stationnement, d'entretien et de ravitaillement des engins, et la mise en place des dispositions respectueuses de l'environnement limiteront l'incidence des travaux sur la faune locale, sur les eaux souterraines, et sur les eaux superficielles. Afin d'éviter les impacts sur la faune piscicole, une pêche de sauvegarde sera envisagée avant le commencement des travaux.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site Natura 2000 n'est situé dans le périmètre de projet. Le projet n'a pas d'incidence sur le SIC situé à proximité du projet, du fait de la nature des interventions et de l'éloignement de la zone.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet peut être concerné par le risque de crue du cours d'eau le Clédou. Des mesures ont été définies pour la protection du chantier et du personnel contre les crues (stockage de matériaux hors zone inondable, surveillance des prévisions météorologiques, déplacement de l'ensemble du matériel situé en zone de crue en dehors de cette zone en veille de week-end end ou de période d'interruption des travaux).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les aménagements auront une incidence sur le trafic uniquement durant les travaux (circulation des engins de chantier). L'accès au chantier se fera par des pistes d'accès au cours d'eau. Pas d'impact en phase exploitation.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux seront source de bruit de par la circulation et le fonctionnement des engins de chantier. Pas d'impact en phase exploitation

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux pourront engendrer de légères vibrations de par la circulation et le fonctionnement des engins de chantier. Pas d'impact en phase exploitation.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux pourront engendrer des émissions dans l'air de par la circulation et le fonctionnement des engins de chantier. Pas d'impact en phase exploitation.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de rejets liquides car l'entretien, la réparation, le ravitaillement des engins, ainsi que le stockage des carburants et lubrifiants se fera sur une aire spécialement aménagée. Cette aire sera étanche et sera munie de dispositifs permettant de stocker les eaux de ruissellement. Elle sera localisée hors du lit du Clédou. Pas d'impact en phase exploitation.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

/

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

/

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

La description des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs du projet sur l'environnement ou la santé humaine est fait dans le document placé en Annexe.

> Document d'incidence et mesures compensatoires présentés dans le cadre de la Déclaration d'Intérêt Général

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet présenté dans cette notice ne présente pas la nécessité de réaliser une étude d'impact pour plusieurs raisons :

- Les aménagements sont réalisés en remplacement d'ouvrages existants emportés par les précédentes crues du Clédou et visent à mettre en sécurité des secteurs à enjeux forts.
- Le secteur d'étude en lui même ne présente pas de sensibilité particulière sur le plan naturaliste.
- Les incidences caractérisées dans le document d'incidence joint au formulaire ont donné lieu à la définition de mesures correctrices, et compensatoires en concertation avec différents services de la DDTM de l'Hérault et de l'ONEMA.
- Le projet fera l'objet d'une procédure de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) couplée à une instruction au titre de la Loi sur l'Eau (demande d'Autorisation).

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
1. Descriptif des aménagements (annexe rattachée à la partie 4.1)
2. Principe de mise en œuvre des ouvrages et moyens d'accès aux zones de travaux (annexe rattachée à la partie 4.3.1)
3. Document d'incidence et mesures compensatoires présentés dans le cadre de la Déclaration d'Intérêt Général (annexe rattachée à la partie 6.4)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Saint Etienne Estréchoux

le,

21 Mars 2017

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus